



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. 3243

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**
Secretariat
B. P. 3243

أديس أبابا * Addis Ababa

CONSEIL DES MINISTRES
Vingt-cinquième session ordinaire
Kampala (Ouganda), 18-25 juillet 1975

CM/671 (XXV)

RAPPORT SUR LA CONFERENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

(Tenue à Rome du 5 au 16 novembre 1974)



RAPPORT SUR LA CONFERENCE MONDIALE DE L'ALIMENTATION

(Tenue à Rome du 5 au 16 novembre 1974)

INTRODUCTION

1. La quatrième Conférence au Sommet des pays non-alignés qui s'est tenue à Alger en septembre 1973 a demandé instamment, en raison de la grave crise alimentaire, affectant de nombreux groupes de la population du globe, de convoquer d'urgence une Conférence conjointe de la FAO et de la CNUCED afin de déterminer les moyens de surmonter la crise croissante de substances alimentaires et d'autres produits, et de maintenir la stabilité des prix.
2. La 28ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la résolution 3180 (XXVIII) prévoyant l'organisation, à Rome en novembre 1974, d'une Conférence mondiale de l'alimentation sous les auspices des Nations Unies.
3. La 57ème session du Conseil Economique et Social et la 17ème session de la Conférence de la FAO ont examiné, en priorité, la question de la Conférence mondiale de l'Alimentation.
4. Le Comité préparatoire de la Conférence mondiale de l'Alimentation s'est réuni à trois reprises à New York, à Genève et à Rome, pour adopter le projet de règlement intérieur de la Conférence, le projet d'ordre du jour provisoire et pour établir les documents de travail nécessaires.

I- Organisation des travaux

La Conférence a institué trois comités chargés de l'examen des points de son ordre du jour.

- Comité N° I chargé d'examiner :
 - a) les mesures destinées à accroître la production de substances alimentaires dans les pays en voie de développement dans le cadre du processus de développement;
 - b) les mesures visant à intensifier la production de substances alimentaires dans les pays en voie de développement et,
 - c) les politiques et les plans pour améliorer la structure de la consommation de la totalité des pays et assurer une offre suffisante de produits alimentaires dans les pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne les groupes vulnérables.

- Comité N° II, ayant pour tâche de renforcer la sécurité de l'alimentation dans le monde par l'application de mesures englobant notamment un dispositif amélioré d'alerte et d'informations dans le domaine de l'alimentation, d'élaborer des politiques nationales et internationales plus efficaces dans le secteur du stockage et de meilleures dispositions en ce qui concerne les opérations de secours et l'aide alimentaire

- Comité N° III, responsable de l'étude d'objectifs et de mesures spécifiques dans le secteur du commerce international et des ajustements relatifs aux questions d'ordre alimentaire notamment de mesures destinées à stabiliser et à développer les marchés à l'intention des exportations des pays en voie de développement.

L'examen du point intitulé "Dispositions en vue d'une action complémentaire, englobant un dispositif opérationnel concernant les recommandations et les résolutions de la Conférence" a été confié aux trois Comités, et il a été décidé que le Comité N° II serait responsable des mesures complémentaires.

II- Résolutions adoptées par la Conférence

6. La plupart des résolutions suivantes ont été élaborées avec l'aide des pays en voie de développement et adoptées à l'unanimité par ces derniers.

Comité N° I

- a) objectifs et stratégies de la production de denrées alimentaires;
- b) priorités du développement agricole et rural;
- c) engrais;
- d) recherches dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, vulgarisation et formation professionnelle;
- e) politiques et programmes visant à améliorer la nutrition;
- f) Charte mondiale des sols et détermination de leur rendement;
- g) gestion scientifique des ressources hydrauliques : irrigation, drainage et lutte contre les inondations;
- h) les femmes et l'alimentation;
- i) mise au point d'un équilibre souhaitable entre la population et les disponibilités en produits alimentaires;
- j) pesticides;
- k) programmes pour le contrôle de la trypanosomiase animale en Afrique;
- l) développement de l'industrie des semences;
- m) fonds international pour le développement agricole;
- n) réduction des dépenses militaires aux fins d'accroissement de la production de substances alimentaires;
- o) aide alimentaire aux victimes des guerres coloniales en Afrique ;
- p) déclaration universelle sur l'élimination de la famine et de la malnutrition.

- Comité N° II

- i) Système mondial de renseignements et d'alerte rapide dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture;
- ii) Action internationale en ce qui concerne la sécurité alimentaire sur le plan mondial;
- iii) Amélioration des dispositions relatives à l'aide alimentaire;
- iv) Mesures destinées à une action complémentaire englobant un dispositif opérationnel approprié, applicable aux recommandations et aux résolutions de la Conférence.

- Comité N° III

- a) Commerce international, stabilisation et ajustement des prix agricoles

III. Résultats de la Conférence

7. a) La Conférence a adopté la résolution relative aux dispositions en vue d'une action complémentaire et a accepté de constituer le Conseil Mondial de l'Alimentation au niveau ministériel ou plénipotentiel en tant qu'organe de l'Assemblée générale des Nations Unies. La résolution souligne l'importance de créer des organes régionaux devant oeuvrer en pleine collaboration avec le Conseil, formuler et appliquer les politiques approuvées par le Conseil et mettre en oeuvre les résolutions de la Conférence Mondiale de l'Alimentation.

Note : Plusieurs résolutions ont été contestées par certaines délégations, à savoir la réalisation d'un équilibre souhaitable entre la population et les disponibilités en produits alimentaires, la réduction des dépenses militaires aux fins d'amélioration de la production de substances alimentaires, le système d'informations dans le secteur de l'alimentation.

- b) La Conférence a décidé de créer le Fonds international de développement. La résolution relative à la création du Fonds a été appuyée par 31 pays; celui-ci aura pour rôle de financer l'expansion de l'agriculture des pays en voie de développement;
- c) Parmi les participants à la Conférence, on a constaté une prise de conscience accrue du fait qu'il faut accorder à l'agriculture un ordre de priorité plus élevé afin d'apporter une solution au problème alimentaire;
- d) les participants ont reconnu la nature, la gravité et l'ampleur du problème alimentaire. Ils ont souligné l'importance de la famine et de la malnutrition en tant que problème mondial et indiqué que l'élimination de la famine et de la malnutrition doit constituer l'objectif majeur de la communauté internationale;
- e) les participants ont admis l'utilité d'une action internationale relative à la sécurité alimentaire mondiale qui constitue la base de la mise en oeuvre d'une politique internationale des stocks;
- f) La Conférence a approuvé la création d'un système de renseignements sur les produits alimentaires et d'un dispositif d'alerte rapide pour la pénurie de produits alimentaires sur le plan mondial.
- g) Les participants ont reconnu la nécessité pressante de secours alimentaires d'urgence plus importante afin de prévoir, au moins, 10 millions de tonnes de céréales au titre de l'aide alimentaire annuelle à partir de 1975 et pour les trois années suivantes. Au cours des deux dernières années, le montant annuel de l'aide alimentaire s'est élevé approximativement à 5 millions de tonnes de céréales.

IV- Obstacles aux résolutions adoptées par la Conférence

- 8. a) Il a été enregistré des difficultés quant au système de stockage; lorsque l'on constitue des stocks au-delà

d'un certain niveau, les pays exportateurs craignent un retour à un excédent de récoltes et l'apparition de reports dépassant la capacité d'absorption du marché. Les stocks considérables qui sont responsables de la baisse des cours entraînent une diminution du revenu des producteurs et constituent un passif plutôt qu'un actif.

Le système de constitution des stocks pourrait comprendre des dispositions pour soutenir les achats afin que les excédents ne soient pas utilisés pour faire baisser les cours et entraver les stimulants et prévoir des niveaux minimums pour les stocks ainsi que des éventails de prix adaptés aux stocks. Le succès de la constitution des stocks implique le libre échange des produits et la diffusion d'informations sur les stocks et les opérations commerciales;

- b) Aucun pays exportateur ne désire aborder le problème de la stabilisation des cours lorsque ceux-ci sont élevés et en hausse;
- c) la réalisation de l'objectif annuel de 10 millions de tonnes de céréales en ce qui concerne l'aide alimentaire pour les trois prochaines années contre 5 millions de tonnes au cours des deux dernières années ne sera pas une tâche aisée. Les gouvernements hésitent à accorder des crédits supplémentaires pour l'aide alimentaire; les principaux pays exportateurs éprouvent également une crainte grandissante quant à l'offre et aux prix des produits alimentaires sur le plan national;
- d) Il n'est nullement assuré que les pays en voie de développement bénéficient d'une aide financière et des apports nécessaires à l'accroissement de leur production agricole;

- e) La mise en oeuvre des résolutions de la Conférence Mondiale de l'Alimentation se heurtera à nombre de difficultés en raison de la situation politique et économique mondiale défavorable.

V. Possibilités offertes aux pays en voie de développement pour apporter une solution aux problèmes alimentaires

- 9.
 - a) renforcer la coopération mutuelle entre les pays en voie de développement dans les domaines technique et scientifique et de l'échange d'experts;
 - b) encourager la conclusion d'accords entre les pays exportateurs de pétrole et les autres pays en voie de développement disposant de ressources potentielles; pour appliquer des plans visant à accroître la production de substances alimentaires;
 - c) Obtenir des prêts des pays exportateurs de pétroles intéressés au bénéfice des autres pays en voie de développement afin d'accroître la production agricole. Les prêts pourraient être remboursés sous forme de produits agricoles spécifiques et dans un laps de temps déterminé.

VI- L'importance de la Conférence Mondiale de l'Alimentation d'après le point de vue des pays africains

- 10.
 - a) La création du Conseil Mondial de l'Alimentation constitue un progrès important vers la mise en oeuvre d'une approche intégrée du problème alimentaire et agricole en Afrique.
 - b) La première réunion du Conseil Mondial de l'Alimentation aura lieu à Rome du 23 au 27 juin 1975; elle examinera le rapport d'activité sur la mise en oeuvre des résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et la Conférence Mondiale de l'Alimentation, la situation alimentaire mondiale et les graves problèmes que le

Conseil aura à examiner. L'Egypte, le Gabon, la Guinée, le Kenya, la Libye, le Mali, le Tchad, le Togo et la Zambie sont les pays africains membres du Conseil Mondial de l'Alimentation;

La création d'organes régionaux du Conseil Mondial de l'Alimentation permettra à l'Afrique d'élaborer ses propres programmes, de les soumettre au Conseil et de poursuivre leur application. Le Groupe de travail chargé de la création du Comité Interministériel Africain de l'Alimentation (organe régional du Conseil Mondial de l'Alimentation) doit tenir sa première réunion le 9 juin 1975 au siège de l'OUA à Addis-Abéba. Les activités du Comité Interministériel africain de l'Alimentation ne sont pas destinées à faire double emploi avec celles de la FAO, du PNUD et des autres institutions spécialisées des Nations Unies oeuvrant en Afrique;

- c) La création du Fonds International pour le Développement de l'Agriculture se révélera certainement d'un immense secours pour la mise en oeuvre des projets de développement agricole en Afrique. Alors que le présent rapport est en cours de rédaction, il est prévu d'organiser les 5 et 6 mai 1975 à Genève une réunion des pays intéressés en vue de débattre de la création du Fonds de développement agricole. Si la création du Fonds soulève des difficultés, le Comité interministériel africain de l'Alimentation pourrait se procurer les fonds nécessaires à la mise en oeuvre de certains de ses programmes vitaux auprès de la Banque Arabe pour le développement africain qui a été créée à Khartoum on applique de la recommandation de la récente réunion au Sommet des pays arabes à Rabat;

- d) la plupart des résolutions de la Conférence accordent une attention particulière au renforcement de l'action sur les plans régional et national, à savoir, l'aide alimentaire, le développement agricole, le système d'alerte rapide;
- e) Certains problèmes propres au continent africain ont particulièrement retenu l'attention, notamment dans la résolution relative au "Programme de contrôle de la trypanosomiase animale";
- f) La Conférence a accepté l'accroissement de l'aide alimentaire pour atteindre un montant annuel de 10 millions de tonnes de céréales à partir de 1975 et pour les trois prochaines années, comparativement aux 5 millions de tonnes des deux dernières années. L'accroissement de l'aide alimentaire est appréciable en ce qui concerne les besoins alimentaires de l'Afrique.

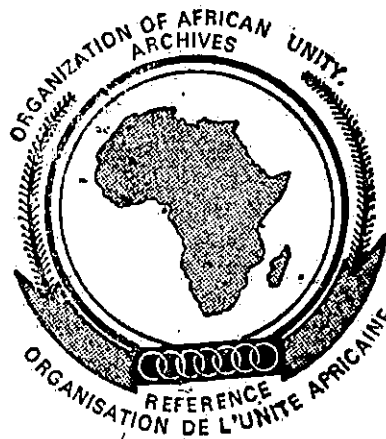
VII- Conclusions

- 11. a) La Déclaration Universelle sur l'Élimination de la Famine et de la Malnutrition constitue le résultat marquant de la Conférence. Celle-ci renferme les principes directeurs applicables aux actions nécessaires par lesquelles la Communauté internationale peut contribuer à résoudre les problèmes alimentaires mondiaux;
- b) Trois décisions fondamentales ont été adoptées par la Conférence : l'engagement d'aider immédiatement les populations affamées, mesures destinées à accroître la production de substances alimentaires des pays en voie de développement, et dispositions relatives à la mise en oeuvre ultérieure des programmes à long terme;
- c) La Conférence a constitué un élément positif en tant que centre de débats des problèmes alimentaires sur le plan mondial. Le succès de la Conférence peut être évalué non pas d'après le nombre de résolutions adoptées mais en fonction des mesures adoptées. On sera en mesure d'apprécier les résultats d'après le fonctionnement

et les réalisations du Conseil Mondial de l'Alimentation et la création du Fonds International et la création du Fonds International pour le Développement Agricole.

L'objectif en ce qui concerne les investissements annuels nécessaires dans l'agriculture des pays en voie de développement est de l'ordre de 5 milliards de dollars alors que le niveau actuel n'est que de 1 à 2 milliards de dollars;

- d) le moyen le plus efficace d'amorcer une solution à nos problèmes alimentaires consiste à prendre l'initiative dans notre propre région, indépendamment de l'importance de l'aide que nous pouvons mériter. Avec nos propres ressources et nos propres efforts nous survivrons.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1975-07

Report on the World Food Conference: Rome 5-16 November 1974

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9426>

Downloaded from African Union Common Repository